



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U12-U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Jeudi 28 septembre 2023

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Christian LABORDE, Robert RITTIMANN, Fabrice SIMON

Excusé : Mr Christian LABORDE

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le jeudi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district). Dans tous les cas, la feuille de match doit être remplie avant le début de chaque rencontre.

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

Courriers

Courriel du GAURIAGUET PEUJARD FC (530681) du 26.09.2023 suite à l'annulation des rencontres prévues le 16/09 sur le stade de Saint Savin (matchs 26333457 et 26953159),

La Commission propose de rencontrer les présidents de GAURIAGUET PEUJARD FC et NORD GIRONDE US le jeudi 05.10 .2023 à 14h00 au Siège du District

Courriel du HOSTENSOIS FLASH 21 (881068) du 19.09.2023 qui, suite à une erreur lors des engagements, demande le retrait de son équipe de la compétition U12 pour la placer dans la compétition U13

La Commission donne une suite favorable à cette demande et retire l'équipe de la poule A du brassage U12 pour la placer dans la poule M du Brassage U13 niveau 2 en lieu et place de l'exempt. La rencontre de la 1^{ère} journée Hostensois Flash 1 - Union Hure-Fontet 1 est reprogrammée au 14 octobre 2023.



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U12-U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Structure de la compétition U13 saison 2023-2024

La commission a validé la structure de la compétition U13 pour la saison 2023-2024 et ainsi défini la répartition des équipes dans les différents niveaux.

			LFNA	D1	D2	D3	D4	D5	D6			POULES	
LFNA	49		16	16	12	5						49	5
N1	77			16	20	13	14	14				77	8
N2	140					14	18	18	90			140	14
	266		16	32	32	32	32	32	90			266	
		POULES		4	4	4	4	4	X				

Brassage LFNA

RAS

Brassage N1

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
23.09	U13 N1 POULE E	26338643	CESTAS SAG 2	525228	Absence du rapport de constat d'échec	40 €
	U13 N1 POULE H		LA BASTIDIENNE SC 1	551473	Forfait Général	110 €

**DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL**

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U12-U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT**Brassage N2***Décisions administratives*

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
23.09	U13N N2 POULE B	26958845	MARTIGNAS ILLAC 3	552012	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
23.09	U13N N2 POULE B	26958845	MERIGNAC ARLAC 5	514831	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
23.09	U13 N2 POULE F	27072891	EYSINES ES 2	505760	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
23.09	U13 N2 POULE F	27072891	BDX CHANTECLER 4	505674	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
23.09	U13 N2 POULE F	26905245	HAILLAN FOOT 33 1	560855	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
23.09	U13 N2 POULE F	26905245	HAILLAN FOOT 33 1	560855	Absence du rapport de constat d'échec	40 €
23.09	U13 N2 POULE I	27027331	RIVE DROITE FC 5	551473	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
23.09	U13N N2 POULE A	26973600	BIGANOS FC 1	506296	Forfait 1er et 2ème match	44 €
23.09	U13 N2 POULE I	26906050	LA BASTIDIENNE SC	551473	Forfait 1er et 2ème match	44 €
23.09	U13 N2 POULE I	26906602	GRIGNOLAIS CA	535014	Forfait 1er et 2ème match	44 €
23.09	U13 N2 POULE N	26925934	LA REOLE GIRONDE FC 1	554180	Forfait 1er et 2ème match	44 €

Feuilles de match manquantes

Catégorie	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match
U13 N2	Poule G	2		LANTONAI CS 2	BOULIAC FC 2	23/09/2023
U13 N2	Poule K	2		BEAUTIRANAISE AS	LA REOLE GIRONDE FC	23/09/2023



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U12-U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Brassage U12

<i>Décisions administratives</i>						
<i>Date</i>	<i>Poule</i>	<i>Match</i>	<i>EQUIPE</i>	<i>CLUB</i>	<i>Anomalies</i>	<i>Tarifs</i>
20.09	U12 POULE A	26936560	SPUC 24	500 139	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
23.09	U12 POULE B	27071995	LA BASTIDIENNE SC 24	500057	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
23.09	U12 POULE C	26906906	RIVE DROITE 33 FC 26	551473	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
Et à effectif réduit

Robert RITTIMANN
Secrétaire de la Commission